

**MODALITES GENERALES DE FORMATION**

Domaines

Formations réglementaires Santé et Sécurité au travail Prévention des risques

Objectifs de la formation--)

Le bénéficiaire devra :

- *Appréhender les différentes facettes de la souffrance au travail*
- *Utiliser une méthode de travail fiable pour identifier et réduire les risques affectant la santé mentale (stress, harcèlement moral...)*
- *Construire une démarche collective globale de prévention.*

Formation se déroulant en INTRA ou INTER Entreprise à la demande (recommandé sur le site de l'entreprise).

Nom du formateur Mr LENFANT F. Référent Handicap AGEFIPH/CAP EMPLOI

*Le local FSP est non accessible handicapé, il est situé en rez-de-chaussée. Pour toute demande, consulter le formateur Mr LENFANT Fabien par mail au préalable lors de la prise de contact.*

**FSP est habilité CARSAT-INRS**

Durée : initial : 2 jours/ 14 heures

Délai de réalisation sur demande

Groupe 1 à 8 pers max

Prix (FSP n'est pas assujetti à la TVA)

- à partir de ???€ groupe hors frais annexes en intra sur le Boulonnais

Le prix de la formation est donné à titre indicatif. Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou des partenaires. . Si traitement dossier OPCO par nos soins, majoration de 100 euros.



**FSP – Formation Sécurité Prévention**

Siège social : 362 Boulevard Sainte-Beuve – Bureau : 6 rue Charles Butor - 62200 BOULOGNE-SUR-MER –

Contact administratif : Mme DUFOUR Anne : Tél. 03.21.30.23.33

Contact formateur : Mr LENFANT Fabien : Tél. : 06.81.49.22.27

– [formationsecuriteprevention@gmail.com](mailto:formationsecuriteprevention@gmail.com) - Siret 511 538 100 00013 - N° OF 3162021062

Renseignements complémentaires, livret d'accueil, horaires, modalités d'évaluation, plan du site, contacts, règlement intérieur, programmes, taux de satisfaction, de réussites, de présences disponibles sur le site :

<https://formationsecuriteprevention.fr/>

- Les repas et les frais de parking ne sont pas pris en charge.
- En formation intra entreprise, ce sont les règles de l'entreprise (consignes, procédures ...) et son règlement qui s'appliquent.

Pour les personnes en situation de PSH (handicap), il est impératif de consulter Mr LENFANT dans un délai « raisonnable » afin de permettre l'adaptation du programme. En l'absence de demande préalable, modification du devis afin de permettre l'adaptation de l'action du formateur.

→ **PRE-REQUIS :**

Aucun

→ **MOYENS**

Aucun

**FSP – Formation Sécurité Prévention**

**Siège social** : 362 Boulevard Sainte-Beuve – **Bureau** : 6 rue Charles Butor - 62200 BOULOGNE-SUR-MER –

**Contact administratif** : Mme DUFOUR Anne : Tél. 03.21.30.23.33

**Contact formateur** : Mr LENFANT Fabien : Tél. : 06.81.49.22.27

– [formationsecuriteprevention@gmail.com](mailto:formationsecuriteprevention@gmail.com) - Siret 511 538 100 00013 - N° OF 3162021062

## PROGRAMME

### 1. Risques psychosociaux : clarification

- Définir les risques psychosociaux : stress, harcèlement moral, burn-out, violence au travail...
- Repérer les facteurs qui favorisent l'émergence des risques psychosociaux dans l'entreprise ;
- Déceler les prémices du harcèlement moral dans l'entreprise.

### 2. Connaître le dispositif légal et réglementaire sur les risques psychosociaux

- Enjeux du cadre juridique et obligations légales de l'employeur
- Principes généraux de prévention et notion de risque
- Evaluation des risques et mise à jour du Document Unique
- Obligation de sécurité de résultat de l'employeur
- Rôles et attributions étendus du CHSCT et du médecin du travail.
- Etude de cas : analyse de la jurisprudence récente définissant les critères juridiques du risque pour la santé mentale.

### 3. Diagnostiquer les risques psychosociaux dans l'entreprise

- Les enjeux du diagnostic
- Pluridisciplinarité, complémentarité et coordination des acteurs : Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) et pluridisciplinarité/Institutions Représentatives du Personnel (IRP)/CHSCT
- Impliquer l'ensemble des acteurs de la prévention dans une démarche collective
- Les facteurs à prendre en compte dans l'analyse des risques
- Repérer et analyser les indicateurs d'alerte dans l'entreprise
- Différencier l'approche individuelle de l'approche collective
- Cas pratique : quelle méthode utiliser face à un cas supposé de harcèlement moral ou de stress au travail.

### 4. Prévenir les risques psychosociaux dans l'entreprise

- Elaborer un dispositif global de prévention des risques psychosociaux, notion de gestion de projet.
- Pré-diagnostic, analyse approfondie des dysfonctionnements et plans d'actions
- Manager la démarche de prévention (organiser, coordonner, faciliter, motiver, former...)
- Mettre en place « une cellule d'alerte » et nommer un chef de projet reconnu
- Assurer un suivi efficace.
- Cas pratique : les étapes clés de l'organisation de la démarche collective globale de prévention.

## **METHODES PEDAGOGIQUES**

- Etudes de cas
- Cours vidéoprojetés

## **VALIDATION DE LA FORMATION**

- Attestation de stage
- QCM de fin de formation (75 % de bonnes réponses exigées et sans erreur aux questions fondamentales.